CCN DES DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS DE LA CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE





Vos garanties conventionnelles OCIRPÉDUCATION et OCIRPHANDICAP pour mieux vous protéger

L'OCIRP assure les garanties rente éducation et rente handicap de votre régime de branche et vous accompagne, via des services, en cas de situation de handicap.









L'OCIRP, assureur à vocation sociale

L'OCIRP innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres. Il protège ainsi les salariés et leur famille en les aidant à faire face aux conséquences du veuvage, de l'orphelinage, de la situation du handicap et de la perte d'autonomie.

Afin de faire face aux difficultés personnelles et professionnelles auxquelles le salarié ou sa famille peuvent être confrontés, l'OCIRP propose des garanties sur-mesure, adaptées et évolutives. Le salarié ainsi soutenu sera plus fort pour y faire face.

Parce qu'il ne s'agit pas uniquement de sécuriser financièrement les familles fragilisées par le deuil ou la perte d'autonomie, l'OCIRP propose également un accompagnement social personnalisé, des services et un soutien adapté à chaque situation.

Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux









OCIRP.FR

La garantie OCIRPÉDUCATION protège vos enfants en cas de décès ou d'invalidité

Un complément financier

- Une rente éducation temporaire est versée à chacun de vos enfants à charge. Elle est égale à un pourcentage de votre salaire de base* (800 euros minimum).
- La rente est versée sans condition jusqu'à leur 18° anniversaire ou jusqu'à leur 26° anniversaire sous conditions*.
- La rente est doublée si votre enfant est, ou devient, orphelin de ses deux parents.

Un accompagnement et des services pour vos enfants

Un travailleur social peut les aider à :

- être autonome:
- assurer leur avenir;
- adapter leur projet de vie;
- faciliter leur quotidien.

Des aides financières individuelles

Elles sont délivrées par AG2R La Mondiale, votre assureur prévoyance de la Branche, sous certaines conditions de ressources

EXEMPLES DE SERVICES

- Le soutien d'un professeur à domicile pour aider votre enfant dans sa scolarité.
- La mise à disposition d'une assistance juridique pour connaître et faire valoir ses droits.
- L'aide à l'orientation ou insertion professionnelle pour construire son avenir (recherche de stage, contrat d'alternance...).
- Une aide financière au passage du permis de conduire et du brevet de sécurité routière (BSR).
- Un site Internet unique pour s'informer sur les ruptures de vie et consulter son espace personnel.

vivreapres.fr



S'informer avec le livret Faire face à l'orphelinage, de la collection

«Droits & démarches».

Lien de téléchargement

^{*} Pour plus de détails sur la garantie éducation, se référer à la notice d'information.

La garantie OCIRPHANDICAP protège vos enfants handicapés en cas de décès ou d'invalidité

Un complément financier

- Une rente viagère est versée à vos enfants reconnus handicapés, quels que soient leur âge ou leur handicap. Elle est égale à un montant prévu dans la notice d'information.
- Si vous quittez votre entreprise, vous pouvez demander à continuer de cotiser, sans sélection médicale, pour maintenir la garantie et ainsi protéger vos enfants*.

Un accompagnement et des services pour vos enfants handicapés

Un travailleur social peut les aider à :

- être autonome;
- assurer leur avenir:
- adapter leur projet de vie;
- faciliter leur quotidien.

Des aides financières individuelles

Elles sont délivrées par AG2R La Mondiale, votre assureur prévoyance de la Branche, sous certaines conditions de ressources.

EXEMPLES DE SERVICES

- Une adaptation de votre logement avec une assistance administrative pour un accompagnement complet dès l'expertise de l'habitat jusqu'à la réception des travaux.
- Une aide à l'orientation des familles quand elles cherchent une solution d'accueil en établissement ou en service spécialisé.
- Un site Internet unique pour s'informer sur les ruptures de vie et consulter son espace personnel.

vivreapres.fr



S'informer avec le livret Faire face au handicap, de la collection «Droits & démarches».

Lien de téléchargement

^{*} Pour plus de détails sur la garantie handicap, se référer à la notice d'information.

Mes services proposés avec la garantie OCIRPHANDICAP

Des services au quotidien

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT D'UN ENFANT HANDICAPÉ.

Le bilan de ma situation

Je bénéficie de l'expertise de professionnels à tout moment.

EXEMPLES DE SERVICES

- Le bilan de ma situation avec un travailleur social.
- Des conseils préventifs nutrition et santé.
- Le bilan situationnel par un ergothérapeute.
- Le bilan mobilité aidant/aidé.
- L'accompagnement à la gestion du budget.
- Des séances avec un psychologue clinicien.

Un accompagnement personnalisé*

Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un panier de services.

EXEMPLES DE SERVICES

- L'accompagnement par un travailleur social.
- L'entretien du jardin, petit bricolage.
- La livraison de courses, de médicaments ou de repas.
- Le suivi avec un ergothérapeute.
- L'accompagnement à la gestion du budget.
- Des travaux de réaménagement...

Une assistance en cas d'immobilisation

JE SUIS AIDANT D'UN ENFANT HANDICAPÉ.

Mon enfant est soutenu à domicile

Je bénéficie de services d'urgence pendant la durée de mon immobilisation.



Pour plus d'information sur cette assistance, consulter notre dépliant dédié.

Lien de téléchargement

EXEMPLES DE SERVICES

- Un auxiliaire de vie pour effectuer les tâches quotidiennes.
- La livraison de médicaments, courses et repas.
- L'organisation et la prise en charge de la venue d'un proche ou le transfert de l'aidé chez un proche.

* En cas de survenance du handicap.

Comment bénéficier de l'assistance?

J'APPELLE LE NUMÉRO DE CONTACT 24H/24. 7J/7

05 49 67 98 12

(appel non surtaxé)

OCIRP 2022 – Iconographie : iStock, Freepik – Ne pas jeter sur la voie publique

Qui contacter?

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

0 800 599 800

Service & appel gratuits

Document non contractuel constituant un résumé des garanties. Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans les notices d'information des garanties.



MENTIONS LÉGALES

OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance), Union d'institutions de prévoyance régie par l'article L931-2 du Code de la Sécurité sociale. SIREN : 788 334 720 – Siège social : 17 rue de Marignan – CS 50003 – 75008 PARIS.

AG2R Prévoyance – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale. Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R – SIREN 333 232 270. 14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS, agissant au nom et pour le compte de l'OCIRP, en tant que gestionnaire des garanties OCIRPÉDUCATION et OCIRPHANDICAP.

Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79 033 Niort Cedex 09, soumise au contrôle de l'ACPR, située 4 place de Budapest, 75436 Paris, Cedex 09.